

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Sivry-la-Perche

SEANCE DU 12 MAI 2021

Date de la convocation : 07 mai 2021

Date d'affichage : 18 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures dix, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mickael HIRAT, maire.

Présents : COURTIN-HENRION VANESSA, DROCOURT VIRGINIE, DROUET Jean-Marie, GILLE JEROME, HIRAT Mickaël, HIRAT PASCAL, MILLET LAURENCE, PEYRARD BENJAMIN, RICHARD ANNE-MARIE

Représentés : CORDIER FRANCIS par HIRAT Mickaël, DOGUET STEPHANIE par HIRAT PASCAL

Secrétaire : Madame MILLET LAURENCE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

13_2021 – Remboursement Caution Madame FISCHER Aurélie

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 9 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame FISCHER Aurélie a donné son préavis le 28 février 2021 pour le logement 1 bis rue de la Vaux.

Un état des lieux a été établi le 02 avril 2021.

Il rappelle qu'à l'entrée dans le logement, Madame FISCHER a versé un chèque de caution de 400 euros.

Il propose donc de rembourser la caution versée de 400 euros à Madame FISCHER Aurélie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de rembourser la caution de 400 euros à Madame FISCHER Aurélie,

Et **AUTORISE** le Maire à passer les écritures comptables.

14_2021 - Convention Itinéraire chemin FF randonnée

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 9 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire fait part du courrier reçu par FF RANDONNEE :

- circuit Fromeréville – Béthelainville - Sivry la Perche
- le tracé du circuit
- convention d'autorisation de passage, d'aménagement et de balisage

Le Maire propose à l'assemblée d'autoriser le comité départemental à baliser le circuit passant sur des sentiers et bois communaux, et de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Meuse représenté par Christian GARAND, Président, à baliser le circuit passant sur des sentiers et bois communaux,

Et **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'autorisation de passage, d'aménagement, et de balisage.

15_2021 - Subventions aux associations

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 9 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire propose à l'Assemblée de voter les subventions à verser pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, en réponse aux demandes, de verser les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Foyer CES Thierville : 300 €
- Association sportive de Nixéville : 100 €
- MJC du Verdunois : 50 €
- Association APF France HANDICAP 50 €
- AFM TELETHON : 100 €
- REF 55 50 €
- AFSEP 50 €

- Prêt de la salle des fêtes pour l'association « une rose un espoir » une fois par an lors de la manifestation.

16_2021 - Travaux sylvicoles 2021

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|---------------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|----------------------------|
| 9 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire présente les devis de l'entreprise SOTREXBOIS et de l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, de retenir le devis de l'entreprise SOTREXBOIS – 3 Grande rue – 55150 MANGIENNES pour la somme de 16 303.32 € TTC pour le nettoyage de jeune peuplement sur 21 ha 48 concernant les parcelles 43, 44 et 45, et la somme de 4 117.57 € TTC pour l'entretien de cloisonnements d'exploitation sur 32.55 km concernant les parcelles 13, 14, 15, 7, 8 et 9, pour une somme totale de 20 420.89 € TTC.

Et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Questions diverses

Rencontre avec Monsieur PROBST agent ONF Plantation en regarnis Pile 52

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15 .

Fait à SIVRY LA PERCHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,